

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-08(DIR)

Date de convocation : 8 mars 2022
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 5
Absents : 0
Votants : 5
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 17 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente (en visioconférence), monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence).

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 1^{er} février 2022

Le Président expose :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 1^{er} février 2022 a été porté à la connaissance des membres du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

BUREAU DU CASDIS

REUNION DU 1^{er} FEVRIER – 15 H 30
(visioconférence)

2020
2021
2022
2023
2024

ORDRE DU JOUR

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 13 janvier 2022	3
Rapport n°2 : Attribution de marchés publics.....	3
Communication : Compte-rendu de la délégation accordée au président pour les MAPA inférieurs à 90 000 € HT.....	4
Rapport n°3 : Référentiels Internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE).....	4
Communication : Élaboration du projet de service exercices 2022/2026	4

2022

Étaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Madame Laurie SARDELLA ;
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude BONDIL, Maurice JAYET.

Était excusée : Madame Patricia PAUL

Participaient également à la réunion :

Les membres de la commission des finances : Madame Lila DESJARDINS, messieurs Robert GAY, Bernard LIPERINI, Jean-Yves ROUX
Colonel Christophe PAICHOUX, Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Colonel Nicolas BROU, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;
Commandant Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;
Commandant Christophe DEVAUX, chef du groupement ressources humaines ;
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ;
Madame Sabrina AYALA, cheffe du service de la commande publique ;

Le président remercie les membres du Bureau et de la commission des finances de leur présence, procède à l'appel et désigne madame SARDELLA en qualité de secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Le président rappelle que, conformément à ses engagements, les membres du Bureau et ceux de la commission des finances examineront, à l'issue de l'ordre du jour, les rapports qui seront soumis à l'approbation du CASDIS du 14 décembre prochain et notamment celui portant sur la convention financière entre le SDIS et le Département.

Il aborde ensuite les rapports soumis à l'approbation du Bureau.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 13 janvier 2022

En l'absence d'observation le procès-verbal a été mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Attribution de marchés publics

Il s'agit de l'attribution des marchés publics relatifs à l'appel d'offres carburant suite à la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie à 14h30.

Le colonel PAICHOUX rappelle que cet appel d'offres était divisé en 41 lots pour tenir compte de l'éloignement entre les attributaires et les CIS. Il précise que certains lots sont infructueux du fait d'absence d'offres car parfois les petites stations-service ont des difficultés à répondre aux marchés dématérialisés. Le service a également reçu des offres non conformes en raison d'une distance supérieure à 10 kilomètres, critère de jugement des offres. Ces lots infructueux font l'objet d'une procédure négociée pour laquelle le critère distance sera réévalué car sur certains secteurs il apparaît qu'il n'y a pas de stations-service à moins de 15 kilomètres.

Concernant le lot 12 qui porte sur le remplissage des cuves sur le site de la direction départementale, l'appel d'offres a été relancé car infructueux lors de la 1^{ère} consultation. Après analyse des offres, le lot sera attribué à la société BARNEAUD et GIRAUD à Digne les Bains.

Monsieur GAY demande des précisions sur les critères de jugement des offres.

Le colonel PAICHOUX rappelle les critères, à savoir, la distance entre le CIS et la station pour 40 %, l'amplitude horaire et les modalités d'enlèvement du carburant pour 40 % et la remise consentie sur le prix public constatée à la pompe pour 20 %. Pour les futurs marchés, le critère de la remise sera revu et on s'orientera vers un prix moyen constaté sur les derniers mois.

Monsieur GAY souhaite connaître l'ordre de grandeur des remises consenties par les prestataires. Le commandant CHANTRIAUX précise que les remises sont en général de 3 centimes d'euros hors taxe.

Le président rappelle que ce marché est très compliqué à mettre en œuvre à chaque renouvellement notamment en termes de choix des critères et de recherche de prestataires à proximité des CIS.

Au terme de ces échanges le président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Communication : Compte-rendu de la délégation accordée au président pour les MAPA inférieurs à 90 000 € HT

Le président a également rendu compte d'un marché à procédure adaptée inférieur à 90 000 € HT qu'il a attribué dans le cadre de sa délégation. Il s'agit du MAPA à bons de commande avec maximum d'un an renouvelable trois fois relatif aux fournitures de bureau et au papier de reprographie qui a été attribué à la société LACOSTE domiciliée dans le Vaucluse.

Madame DESJARDINS demande s'il y a des sociétés du O4 qui ont transmis des offres pour ce marché. Le commandant CHANTRIAUX précise que les sociétés du O4 qui ont répondu n'étaient pas les mieux-disantes qu'il s'agisse du critère prix mais aussi de la qualité, au vu des échantillons fournis.

Les membres du Bureau ont pris acte de cette communication.

Rapport n°3 : Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Le colonel PAICHOUX présente le rapport. Il rappelle que ces référentiels internes résultent de l'évolution de la formation des sapeurs-pompiers. En effet le contenu des formations devait répondre précédemment aux dispositions des référentiels nationaux. Désormais, chaque SDIS doit élaborer et adopter ses propres référentiels afin de tenir compte des spécificités locales. De ce fait, l'organe délibérant, en l'occurrence le Bureau qui a reçu délégation du CASDIS en la matière, doit être saisi chaque fois qu'il est nécessaire d'adopter un RIOFE.

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 21 janvier 2022 sur les RIOFE :

- Soutien sanitaire opérationnel- SSO ;
- Chef d'Agrès Tout Engin/ Sous-Officier de Garde SPP ;
- Chef d'Agrès Tout Engin/ Sous-Officier de Garde SPV (modification) .

qui sont soumis à l'approbation du Bureau.

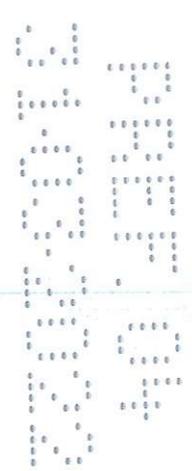
Au terme de cette présentation le président met le rapport aux voix. En l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Communication : Élaboration du projet de service exercices 2022/2026

Le colonel PAICHOUX présente ensuite cette communication relative au projet de service pour les exercices 2022 à 2026. Cette période correspond à celle durant laquelle le CASDIS va siéger sans qu'il y ait de nouveaux éléments en termes d'élections.

La première étape qui consistait à l'évaluation du projet de service en cours a été réalisée en comité de direction du SDIS et sur la base de cette évaluation et des orientations fixées par le conseil d'administration et de la préfecture, le projet de service devant tenir compte des orientations opérationnelles et administratives. Sur cette base, il est proposé de retenir une trame basée sur 4 axes principaux et des objectifs qui en découlent.

Concernant l'optimisation de la réponse opérationnelle qui constitue le 1^{er} axe, il conviendra de développer les outils de pilotage opérationnel afin de parvenir à une meilleure perception des actions menées par le SDIS et d'analyser l'évolution de l'activité opérationnelle du SDIS. La démarche d'actualisation du SDACR a été engagée avec l'installation du comité de pilotage le 27 janvier. La complémentarité avec les autres acteurs du secours permettra de prendre en compte les autres ressources qui existent dans le département et d'y intégrer les acteurs extérieurs au département et notamment les SDIS voisins afin que le SDIS soit présent de partout.



Il conviendra également de concentrer les actions du SDIS sur le périmètre de ses missions car cela a des conséquences en coût de fonctionnement pour le service. Enfin, il faudra identifier les modes d'organisation permettant de garantir avec réactivité la continuité de la couverture opérationnelle car l'on peut se trouver dans des situations, telles que la pandémie liée au COVID, qui amèneraient le SDIS à revoir son organisation

Le 2nd axe consiste à cultiver les ressources humaines du SDIS et en 1^{er} lieu fidéliser le volontariat et développer sa disponibilité. Il conviendra également d'assurer la gestion des effectifs et des compétences répondant aux besoins du service, l'actualisation du SDACR visant notamment à répondre à ces questions.

Madame DESJARDINS demande si la promotion et le recrutement SPV font partie des axes du nouveau projet de service.

Le colonel précise qu'il ressort du constat effectué sur l'actuel projet de service que le SDIS dispose de suffisamment de SPV. La difficulté réside dans la disponibilité des SPV et dans le fait de trouver des solutions qui permettent d'avoir des SPV disponibles lorsque cela est le plus nécessaire. Par ailleurs, le fait d'augmenter les effectifs de SPV génère des charges de gestion en termes de dimensionnement des infrastructures, de coût de formation sans que cela améliore la situation si ces SPV ne sont pas disponibles en journée, les jours ouvrés. Les objectifs principaux consistent donc d'une part à fidéliser le volontariat afin que ces personnels gagnent en expérience et puissent assurer le commandement dans les CIS et d'autre part à augmenter la disponibilité des SPV.

Madame DESJARDINS demande si le nombre de SPV recrutés chaque année couvre le nombre de départs.

Le colonel PAICHOUX répond par l'affirmative puisque sur les trois dernières années le nombre de SPV a augmenté progressivement son effectif global même si cela est très fluctuant puisqu'un SPV peut mettre fin à son engagement à tout moment.

Le dernier objectif de cet axe consistera à promouvoir la qualité de vie au service, aussi bien pour les PATS que pour les sapeurs-pompiers grâce à une politique de ressources humaines et de dialogue social mais aussi par le développement d'infrastructures adaptées pour les personnels.

Le colonel PAICHOUX présente ensuite les objectifs du 3^{ème} axe qui visent à favoriser le dynamisme et la réactivité de l'organisation afin que l'état-major et les services administratifs soient à la disposition des unités opérationnelles et de mobiliser les ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions, ce qui est directement en lien avec le dimensionnement des effectifs.

Le directeur départemental rappelle également la nécessité de travailler sur le système d'information, de voir dans quelle mesure on peut mettre à disposition des PATS et des sapeurs-pompiers les outils qui leur permettent de faciliter leur gestion au quotidien et enfin de développer la culture du retour d'expérience.

Le colonel PAICHOUX présente ensuite le 4^{ème} axe qui est destiné à confirmer le rôle territorial du SDIS en tant que service public de proximité, au service d'une politique publique départementale qui participe donc à l'attractivité du territoire et ne constitue pas seulement une charge de gestion. Cela implique une contribution active à la résilience du territoire et à l'émergence d'une culture citoyenne de sécurité. Le colonel PAICHOUX cite comme exemple de résilience du territoire la mise à disposition d'infrastructures pour les maires en cas d'activation du plan communal de sauvegarde comme cela a été le cas à Peyruis lors du récent épisode venteux.

La participation du SDIS à l'attractivité du territoire réside dans le fait de garantir des secours de proximité et de qualité, qu'il s'agisse de la population locale, des touristes ou de la couverture des nouveaux risques liés au développement économique, tels que les parcs photovoltaïques, l'expérimentation sur l'hydrogène pour ne citer qu'eux, qui nécessitent une adaptation des modes d'interventions.

Le colonel PAICHOUX rappelle également que les sapeurs-pompiers, au-delà de leurs missions, participent activement au maintien du lien social sur le territoire. Enfin, il souligne que les sapeurs-

problèmes sont exposés aux risques liés au changement climatique et qu'à ce titre ils peuvent jouer un rôle de sentinelle sur ce sujet-là.

Le directeur départemental informe les élus que ce projet de service, qui a été étudié en comité de direction pour identifier des actions concrètes à mettre en place pour les 4 années à venir, sera également présenté à l'ensemble des personnels et les contributions formulées lors des différentes réunions de concertation permettront d'enrichir cette ébauche. Le projet de service finalisé sera présenté aux membres du Bureau pour validation le 17 mars prochain, avant d'être soumis à l'adoption du conseil d'administration lors de sa séance du 31 mars.

Au terme de cette présentation, le président remercie le colonel PAICHOUX pour la qualité du travail effectué ainsi que les membres du Bureau et de la commission des finances de leur présence. L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, lève la séance.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LAURIE SARDELLA

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN-CLAUDE CASTEL

